

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2023-086

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNAL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas de GARILHE ; Mme Olivia ROBERT ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE ; Mme Patricia GARCIA.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Jean-José GARCIA donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNAL (adjoint) ; M. Emile COHEN donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Pierre POINSOT donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à M. Sébastien MICHEL (Maire) ; M. Vincent FRIDRICI donne pouvoir à M. Thibaut LE NORMAND ; M. Damien JACQUEMONT donne pouvoir à M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Jérôme FRANÇOIS donne pouvoir à Mme Patricia GARCIA.

Membre absent : aucun.

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 33

OBJET TARIFICATION POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE MUNICIPALE A L'ASSOCIATION « A L'EAU ECULLY »

Depuis une vingtaine d'années, la Ville d'Écully met gratuitement la piscine municipale à la disposition de l'association « A l'Eau Ecully », dans le cadre d'une convention triennale.

L'objectif de cette mise à disposition est de faire découvrir la pratique des activités aquatiques à tout âge, avec une activité bébés nageurs de 3 mois à 3 ans et une école de natation pour les 4 à 5 ans.

Ces activités se pratiquent selon des créneaux horaires répartis sur une année scolaire, hors vacances.

JOURS	DUREE	ACTIVITES	CRÉNEAUX ALLOUÉS pour 2023-2024
SAMEDI	2 H	Bébés Nageurs	8H15-10H15
SAMEDI	1 H	Ecole de natation Club des champions	10H15-11H15
MERCREDI	0,50 H	Ecole de natation Club des champions	13H15-13H45

La Commune est parfaitement consciente de la pertinence des objectifs du projet et a toujours apporté à l'Association les moyens nécessaires pour le réaliser. Cependant, le contexte énergétique a évolué très défavorablement.

Les factures de gaz de la Commune ont augmenté de 14% en 2023. En 2024, elles seront multipliées par 2,5 ou 3. A ces augmentations tarifaires, s'ajouteront celles de l'électricité en 2024 (déjà +10 à 12,5% en 2023).

Loin d'être passif face à cette conjoncture, la Commune œuvre au quotidien pour y faire face, notamment avec la rénovation énergétique des bâtiments publics et la sobriété, axes de travail essentiels mais insuffisants pour juguler les hausses exponentielles.

Il faut aussi rappeler que le bouclier tarifaire n'est pas applicable à notre collectivité, ni aucune autre forme d'aide. Le contexte actuel du prix du gaz est si défavorable depuis décembre 2022 que le SIGERLy, mandataire du groupement d'achats d'énergies dont la Ville est membre, ne peut pas endiguer les hausses successives.

Dans ce contexte énergétique, la Ville se voit contrainte d'analyser et de repenser les modalités de mise à disposition de ses équipements.

Ainsi, pour l'activité bébés nageurs et l'école de natation qui se déroulent les samedis, la température du bassin doit être augmentée, passant de 27,5 °C à 31,5°C. Or, l'augmentation de température de +4°C nécessite un temps de chauffe au gaz de 6 heures et la consommation de ce fluide pendant 3 heures.

En annualisant hors vacances scolaires, cela représente 180 heures de temps de chauffe (30 samedis à raison de 6 heures de chauffe), 90 heures de consommations (30 samedis à raison de 3 heures), soit un total de 270 heures de consommation de ce fluide.

En conséquence, compte tenu du contexte énergétique actuel, la mise à disposition de la piscine municipale à l'association « A l'Eau Ecully » sera désormais réalisée à titre onéreux, à hauteur de 4 500 € par année scolaire.

— — — — —

Vu le code général des collectivités territoriales ;

La Commission Sport, réunie le 14 septembre 2023, entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour,

- Fixe un tarif forfaitaire annuel de 4 500 € pour l'utilisation de la piscine Municipale d'Écully pour l'association « A l'eau Écully » ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents ;
- Dit que la recette sera affectée au compte 70388.

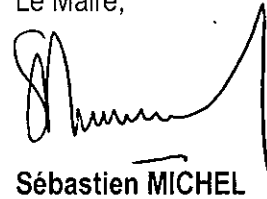
Ainsi délibéré,
A Écully, le 25 septembre 2023

Le Secrétaire,



Jean-Pierre MANIGLIER

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le
Le Maire

29 SEP. 2023



Sébastien MICHEL

